

## ABONNEMENT MENSUEL SUR CARTE OPUS

Si vous prévoyez utiliser le service de transport adapté et le réseau de transport collectif régulier et que vous vous déplacez régulièrement, la carte OPUS sera requise. Celle-ci remplace les anciens laissez-passer mensuels. Seul le titre mensuel est accepté sur le réseau de transport adapté.



Vous pouvez vous la procurer et la charger d'un abonnement mensuel à l'un des points de vente ou dans une billetterie métropolitaine. Par la suite, vous devez communiquer avec le service de transport adapté pour faire enregistrer votre carte OPUS afin d'en contrôler la validité.



Il vous faudra présenter la carte OPUS à chacun de vos déplacements pour obtenir le droit de passage.



## ARGENT COMPTANT

Si vous êtes un utilisateur occasionnel du transport adapté, l'argent comptant est le seul moyen d'acquitter votre droit de passage

Afin de ne pas pénaliser les usagers, le coût a été ajusté à la baisse pour être équivalent à ce qu'il en coûtait auparavant pour l'achat d'une lisière de six billets.

Ainsi le tarif en 2010 au transport adapté est :

Régulier		Réduit	
Interne	Externe	Interne	Externe
2,15 \$	3,65 \$	1,40 \$	2,20 \$

Rappelez-vous que vous devez payer le montant exact, car le conducteur ne rend pas la monnaie.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

RTCR de la MRC de L'Assomption

75, rue Notre-Dame

Repentigny (Québec) J6A 2P1

Téléphone: 450 470-8726

Télécopieur: 450 470-3098

Site internet: [www.gortcr.info](http://www.gortcr.info)

Adresse courriel:

[transportadapte@gortcr.info](mailto:transportadapte@gortcr.info)



RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

## TRANSPORT ADAPTÉ

**Des changements à la tarification et aux moyens d'acquitter son droit de passage au transport adapté**



75, rue Notre-Dame  
Repentigny  
(Québec)  
J6A 2P1  
450 470-8726



L'implantation de la carte *OPUS* au réseau de transport collectif régional (RTCR) de la MRC de L'Assomption apporte des changements importants au niveau des moyens d'acquitter son droit de passage au transport adapté à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2010**. Il n'y a plus de laissez-passer mensuel ni de billets. Les billets que vous avez en votre possession demeureront valides jusqu'au 31 décembre 2010.

Notez que cela s'applique uniquement pour les déplacements sur le territoire de la MRC de L'Assomption. Pour les déplacements hors territoire, la tarification en vigueur s'appliquera selon la destination.

Voici les moyens d'acquitter son droit de passage:

- Abonnement virtuel
- Carte *OPUS*
- Argent comptant

## ABONNEMENT VIRTUEL

Si vous utilisez uniquement le service de transport adapté et que vous vous déplacez régulièrement, l'abonnement mensuel virtuel représente le meilleur choix pour vous.

Vous payez votre abonnement mensuel en nous faisant parvenir un chèque par la poste. Suite à la réception du chèque, nous notons au dossier de l'utilisateur que le paiement est complet pour ce mois et nous avisons les conducteurs qu'aucun titre de transport ne doit être demandé à l'embarquement.

Vous profitez donc de tous les avantages reliés au titre mensuel sans craindre sa perte, son vol ou l'oubli puisque vous vous déplacez désormais sans titre de transport.

### ***Voici la marche à suivre pour l'abonnement virtuel:***

- Préparez un chèque daté du premier jour du mois pour lequel vous vous abonnez, avec le montant de l'abonnement au tarif en vigueur (voir note). Le chèque doit nous parvenir au plus tard le **21 du mois précédent** ;
- Libellez le chèque à l'ordre de la MRC de L'Assomption ;
- Indiquez le nom de l'utilisateur et son adresse complète au recto du chèque ;
- Postez le chèque à l'adresse suivante :

**RTCR de la MRC de L'Assomption**  
**Service de transport adapté**  
75, rue Notre-Dame  
Repentigny (Québec) J6A 2P1

Vous pouvez nous faire parvenir une série de chèques pour payer plusieurs mois d'abonnement. Dans ce cas, chacun des chèques doit être daté du premier jour de chaque mois d'abonnement.

Si vous voulez annuler un mois par la suite, veuillez nous aviser et nous vous retournerons votre chèque.

Une autre solution s'offre à vous. Vous pouvez vous déplacer à notre bureau et venir payer par carte débit ou en argent comptant.

Un reçu sera émis suite à la réception de votre paiement. Vous devrez le conserver pour avoir droit au crédit d'impôt fédéral.

Note : les tarifs mensuels en 2010 sont :

- Tarif régulier : 46,50 \$
- Tarif réduit : 30,55 \$

**(6 à 11 ans)**  
**(étudiant 12 à 25 ans)**

